

	OBJET - PROTOCOLES ET AVENANTS CONCLUS EN 2007	DATE DE SIGNATURE	DATE D'AGREMENT
1	Protocole d'accord du 15 décembre 2006 relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale	15 décembre 2006	2 février 2007
2	Avenant modifiant l'avenant du 17 mai 1988 relatif à la prime de crèche	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
3	Protocole d'accord modifiant le protocole d'accord du 5 novembre 1970 relatif aux frais de déplacements susceptibles d'être accordés aux agents d'exécution, cadres et agents des corps de contrôle mutés	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
4	Avenant modifiant le protocole d'accord du 26 juin 1990 concernant les frais de déplacements des agents de direction, agents-comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés des organismes de Sécurité sociale et de leurs établissements	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
5	Avenant modifiant le protocole d'accord concernant les frais de déplacements des cadres et agents d'exécution des organismes de Sécurité sociale et de leurs établissements conclu le 11 mars 1991	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
6	Protocole d'accord modifiant les protocoles d'accord du 25 mai 1960 relatifs à l'indemnité de responsabilité des caissiers, aides-caissiers et payeurs	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)

(*) Conformément à l'article L 224-5-3 du code de la sécurité sociale, ces accords étant d'application automatique, ne nécessitent pas le recours à la procédure d'agrément.

7	Protocole d'accord modifiant le protocole d'accord du 11 juillet 1967 relatif aux frais de déplacement des ingénieurs-conseils mutés	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
8	Avenant modifiant l'avenant du 16 octobre 1958 concernant le montant, les conditions d'attribution et de remboursement des prêts accordés aux agents en vue de l'achat d'un véhicule à moteur	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
9	Avenant modifiant l'avenant du 19 décembre 1974 et l'avenant du 2 janvier 1975 concernant le montant, les conditions d'attribution et de remboursement des prêts accordés aux agents de direction et agents-comptables d'une part, et aux ingénieurs conseils d'autre part, en vue de l'achat d'un véhicule automobile	8 février 2007	Ne nécessite pas d'agrément (*)
10	Avenant relatif à la participation des organismes du régime général de la sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant modifiant le protocole d'accord du 20 janvier 1978	8 février 2007	6 avril 2007
11	Avenant du 8 février 2007 modifiant le relevé de conclusions du 7 novembre 1994 signé entre l'Ucanss et les organisations syndicales signataires du protocole d'accord du 24 décembre 1993	8 février 2007	12 avril 2007
12	Protocole d'accord du 20 février 2007 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres restaurant attribués aux praticiens conseils	20 février 2007	12 avril 2007
13	Avenant modifiant la convention collective nationale de travail des praticiens conseils du régime général de sécurité sociale relatif aux frais de déplacement	20 février 2007	12 avril 2007

(*) Conformément à l'article L 224-5-3 du code de la sécurité sociale, ces accords étant d'application automatique, ne nécessitent pas le recours à la procédure d'agrément.

14	Avenant du 20 février 2007 modifiant la convention nationale de travail des praticiens conseils du régime général de sécurité sociale relatif à la valeur du point	20 février 2007	16 mai 2007
15	Avenant du 11 mai 2007 à l'accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie professionnelle	11 mai 2007	3 août 2007
16	Avenant modifiant l'accord du 30 juin 2005 relatif à la mise en place de l'intéressement dans les organismes du régime général de sécurité sociale	21 juin 2007	31 décembre 2007
17	Protocole d'accord instituant un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2006	30 novembre 2007	18 décembre 2007

(*) Conformément à l'article L 224-5-3 du code de la sécurité sociale, ces accords étant d'application automatique, ne nécessitent pas le recours à la procédure d'agrément.